

#CNI

À compter du 15 mars 2017

dans les Pyrénées-Atlantiques

obtenir ou renouveler sa carte d'identité



Je peux effectuer ma pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> et je note le numéro de pré-demande attribué



Je rassemble l'ensemble des pièces justificatives demandées



Je me rends dans l'une des **27** mairies* équipées d'un dispositif de prise d'empreinte



Je me présente au guichet de la mairie choisie pour y déposer mon dossier



Je reçois un SMS lorsque ma carte d'identité est disponible, et je vais la retirer auprès de la mairie de dépôt

* Il n'est plus nécessaire de se rendre à la mairie de votre domicile.
liste des communes sur www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr